

Les pensions de famille

Les **pensions de famille** sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Pour autant, les personnes doivent être en capacité de vivre de manière autonome dans un logement, tout en bénéficiant d'un étayage pour assurer la pérennité de l'occupation. Les difficultés rencontrées des personnes doivent être conciliables avec le collectif.

Elles s'inscrivent dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre de vie semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Les pensions de famille peuvent être présentées comme des habitats communautaires de petite taille, combinant la jouissance de logements privés, à la présence d'espaces collectifs favorisant les relations de vie quotidienne entre les résidents et facilitant les activités communes.

L'hôte de la pension de famille tient un rôle primordial d'animation et de régulation : il organise la vie quotidienne de la résidence, assure une présence sociale, et doit être en capacité de rassurer et d'écouter les résidents. Il coordonne les liens avec l'ensemble des services (santé, sociaux, professionnels...).

La **résidence-accueil** est une déclinaison de la pension de famille, dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, et qui prévoit à ce titre un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Le projet social s'articule ainsi autour de trois acteurs : association gestionnaire assurant la présence d'un hôte, structure médico-sociale assurant l'accompagnement individuel, et structure (relevant du secteur psychiatrique) assurant l'accompagnement sanitaire, afin de garantir la continuité de la prise en charge.

OUVERTURE DE LA PENSION DE FAMILLE A MONTFORT SUR MEU ET GUICHEN PAR L' AIS 35

138 logements en
pensions de famille sur
le département d'Ille et
Vilaine (154 places)

66 logements en
résidences accueil sur le
département d'Ille et
Vilaine (66 places)

[www.dispositifs-
siao35.fr](http://www.dispositifs-
siao35.fr)

En 2019, l' AIS 35 disposera de deux bâtiments de 10 logements T1 sur chacune de ces 2 villes rurales. Dans l'immédiat, l' AIS 35 propose un accueil en colocation dans des logements T3 (2 personnes). Cette configuration nécessite une capacité à partager et entretenir les espaces communs de vie (cuisine, salon, salle de bain).

Des bureaux installés dans des logements T2 à Montfort et à Guichen constitueront les lieux ressource pour les résidents ainsi que le lieu repère servant de support aux activités collectives. Les logements T3 en colocation sont situés dans un périmètre proche du logement-bureau.

Procédure :

- Visite d'un des 2 sites de Maison Relais,
- Instruction d'une demande par le Référent Social de la personne (dossier d'admission à remplir),
- Entretien d'admission,
- Etude en commission d'admission des 4 Maisons Relais de l' AIS 35.

Contact :

Marina BEAULIEU, Référente Maison Relais,
Tel : 07 69 85 08 37,
Mail: marina.beaulieu@ais35.fr

Les bureaux :

5 Bd Victor Edet – bâtiment Bréhat 1
35580 GUICHEN

14 B rue des Grippeaux
35160 MONTFORT SUR MEU

